



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
10 MAI 2012

L'an deux mille douze, le 10 mai, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire aux Lèves-et-Thoumeyragues sous la présidence de Monsieur David Ulmann.

Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 33
Votants : 33
Date de convocation : 4 mai 2012

David Ulmann, Président,

Mmes Escarmant, Grelaud, MM Dufour, Favereau, Maumont, Naudon, Régner, Reix, Vallon, Vice-Présidents,

Mme Allegret, MM Allegret, Bazus, Bertin, Boileau, Guery (suppléant de M. Borderie), Mme Benedetti (suppléante de M. Bouilhac), MM Chalard, Château, Mmes Desrozier, Dubreuil, M. Frechou, Mme Ratié (suppléante de M. Garcia), MM Ginoux, Gourgousse, Villemiane (suppléant de M. Lacaze), Laclotte, Boye (suppléant de M. Lafage), Mme Deycard (suppléante de M. Parmentier), M. Piroux, Mmes Basque (suppléante de M. Provain), Ribeyreix, M. Vérité, Délégués communautaires.

EXCUSES: MM Borderie, Bouilhac, Mme Bouriane, MM Fritsch, Garcia, Grenouilleau, Mme Impériale, MM Lacaze, Lafage, Mme Maury, MM Parmentier, Provain, Mme Van Melle.

Secrétaire de Séance : M. Dufour

Monsieur David Ulmann, Président, ouvre la Séance.

Monsieur Dufour est élu secrétaire de Séance.

I - Taux de TVA lié aux prestations du SPANC (12-48)

Monsieur Le Vice-Président indique que le taux de la TVA des prestations délivrées par le SPANC a augmenté depuis le 1^{er} janvier 2012.

Il a été fixé à 7% contre 5,5% auparavant.

Monsieur Le Vice-Président propose de fixer les tarifs de la façon suivante, à compter du 11 mai 2012.

- Diagnostic de 61 €,
- Suivi du bon fonctionnement de 62 €,
- Contrôle conception et implantation de 173 €.

Sur proposition unanime du Bureau, et après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Valide les tarifs ainsi présentés,
- Habilité Monsieur Le Président à engager les démarches nécessaires à la présente délibération.

II - Décision modificative n°1 (12-49)

Monsieur Régner, Vice-Président délégué aux Finances présente la Décision Modification N°1.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la Décision Modificative n°1 ci-après,
- Habilité Monsieur Le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération,

33324 Code INSEE	CC DU PAYS FOYEN COM DE COMMUNES	DM n°1 2012
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73111 : Taxes foncières et d'habitation	0.00 €	0.00 €	22 393.00 €	0.00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 393.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	22 393.00 €	22 393.00 €
R-748314 : Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 131.00 €
R-74833 : Etat - Compensation / Contribution Economique Territoriale	0.00 €	0.00 €	29 131.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	29 131.00 €	29 131.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 500.00 €	5 500.00 €	51 524.00 €	51 524.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031-59 Crèche PLoup : Crèche Petits Loups	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-21 Matériel : Matériel et Mobilier	0.00 €	11 901.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-39 Vitrine sign : Vitrine et signalétique	5 616.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 616.00 €	11 901.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-58 RSP Aménag. : RSP Aménagement	21 285.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	21 285.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	26 901.00 €	26 901.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

- Notifie ladite délibération à Monsieur Le Receveur Municipal.

III - Débat autour de la rivière Dordogne (12-50)

Monsieur le Président indique avoir été sollicité par courrier du 13 avril dernier par Monsieur le Sous-Préfet de Libourne concernant le lancement d'un programme d'action dans le domaine de la navigabilité du fleuve, entretien des berges, aménagements et équipements.

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes du Pays Foyen est compétente par arrêté préfectoral du 25/11/2004 sur l'aménagement, le nettoyage et l'entretien de la rivière Dordogne dans le cadre de la mise en place et du suivi du contrat rivière.

Monsieur le Président propose de débattre de cette question afin de formuler une réponse de principe à Monsieur le Sous-Préfet.

Sur proposition unanime du Bureau et après avoir délibéré, Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- Approuve la participation de la Communauté de Communes du Pays Foyen pour la mise en œuvre d'un plan d'actions autour de la rivière Dordogne,
- Habilité Monsieur Le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

IV - Mise en place du forfait dans le cadre des CEE (12-51)

Vu la délibération en date du 18 septembre 2009 autorisant Monsieur le Président à recruter des agents dans le cadre de contrats d'engagements éducatifs,

Vu le Décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,

Vu le décret 2012-581 du 26 avril 2012,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 5 avril 2012.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des activités enfance et jeunesse des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, la CdC du Pays Foyen emploie des agents sous contrats d'engagements éducatifs (CEE).

Pour ce type de contrat, la mise en place de forfaits journaliers est souhaitable en fonction des qualifications.

Monsieur le Président propose les rémunérations brutes suivantes :

Par journée complète :

Animateur Technique : 80 €

BAFA : 70€

Stagiaire BAFA : 60€

Sans formation : 50 €

Par demi-journée :

Animateur Technique : 40 €

BAFA : 35€

Stagiaire BAFA : 30€

Sans formation : 25 €

Par journée de camps (avec nuitée) :

Animateur Technique : 100 €

BAFA : 90 €

Stagiaire BAFA : 80 €

Sans formation : 70 €

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Valide les forfaits ainsi présentés,
- Habilité Monsieur Le Président à engager les démarches nécessaires à la présente délibération.

V - Implantation d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Pineuilh (12-52)

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu d'une rencontre qui s'est déroulée le 3 avril dernier sur la commune de Pineuilh relative au projet de gendarmerie.

Après avoir procédé à la description des éléments d'information communiqués par les services de la gendarmerie sur la nature de l'opération, Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes n'est pas compétente pour réaliser une nouvelle gendarmerie, même si l'implantation de cette nouvelle caserne concerne l'ensemble des communes membres (sous réserve de rattachement de la commune de Port Sainte Foy et Ponchapt).

Monsieur le Président indique que par délibération du 16/11/11, la commune de Pineuilh s'est portée candidate pour la construction de la nouvelle gendarmerie sur son territoire.

Monsieur le Président souligne qu'à ce stade de la réflexion les services de la gendarmerie sollicitent une lettre d'intention quant au Maître d'Ouvrage de l'opération de la nouvelle caserne.

Au regard de la présente problématique, Monsieur le Président propose que l'ensemble des communes membres s'exprime dès à présent sur le portage de cette opération par la Communauté de Communes du Pays Foyen. Dans l'affirmative, une modification des statuts devra être envisagée.

Sur proposition unanime du Bureau et après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Invite les communes membres à s'exprimer sur le portage de cette opération par la Communauté de Communes du Pays Foyen,
- S'exprimera à nouveau à l'issue de la présente consultation.

Fait et affiché au Siège
de la Communauté de Communes du Pays Foyen,
Le 14 mai 2012

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOYEN' around the perimeter.

David Ulmann
Président